

# FORMATION

## Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (LPP)

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Soutenir les personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, lors du processus de mise sous garde, en intervenant auprès d'elles conformément aux meilleures pratiques, aux dispositions légales et aux orientations du MSSS.

### LA FORMATION COMPREND 3 CAPSULES (3 HEURES)



Évolution de la LPP et mise en contexte entourant son application

1 h 15



Notions entourant l'ensemble du processus de mise sous garde

1 h 15



Évaluation sommative

0,5 h



### CLIENTÈLES CIBLES

Intervenants psychosociaux des Services d'aide en situation de crise  
Personnel du service des urgences

Services policiers  
Personnel des unités de soins psychiatriques

Partenaires externes ayant des ententes de collaboration avec un établissement de santé et de services sociaux dans le cadre de la LPP



<https://vimeo.com/499756059/a9c64ab859>



<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=3181>

**CRAIP**  
CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUÉE  
EN INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean

Québec

**FORMATION CONTINUE  
PARTAGÉE**  
CHU de Québec-Université Laval

Québec